## MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

REPUBLIQUE DU CONGO Unité \* Travail \* Progrès

CABINET

DE LA SANTE

SERVICE MEDICO-SOCIAL CONSEIL DE SANTE

DECRET N° 2003-2 3 3 /MSP/CAB/DGS/SMSCS du 21 Aout 2003 portant attribution d'une indemnité de survie à madame OBELE Abie âgée de 46 ans

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT



Vu la Constitution du 20 Janvier 2002;

Vu la loi 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique, instituant en son article 22 un conseil de santé auprès du ministre en charge de la santé publique;

Vu la loi 014-92 du 29 avril 1992 instituant un plan national de développement sanitaire;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérims des membres du Gouvernement;

Vu la loi de finances n° 10-2002 du 31 décembre 2002 pour l'année 2003:

Vu la circulaire n° 0060/MEFB-CAB du 18 janvier 2003 fixant les modalités d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat et des organismes subventionnés pour l'exercice 2003;

Vu le certificat médical en date du 07 novembre 2002 et la lettre du 19 juin 2003 du docteur Claude SCHEUBLE, cardiologie au centre cardiologique du nord, certifiant que l'état de santé de madame OBELE Abie nécessite une prise en charge de durée indéterminée;

Vu le procès-verbal du conseil de santé du 06 février 2003; Après agrément du ministre de la santé et de la population;

## DECRETE

Article 1er: A titre exceptionnel, une indemnité de survie en France, correspondant au SMIG français sera allouée mensuellement à madame **OBELE** Abie, de nationalité Congolaise.



Article 2: Cette indemnité de survie sera réglée à l'intéressée par la paierie du Congo à Paris durant la période des soins prolongés.

Article 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

to

Par le Président de la République,

Fait à Brazzaville, le 21 Aout 2003

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le ministre de la santé et de la population,

Dr. Alain MOKA.-

Le Ministre de l'économie, des finances et du budget,

Rigobar Roger ANDELY.-

## AMPLIATIONS:

M.E.F.B	
D.G.B	4
D.G.C.F	2
S.G.G./B.C	18
AMBACONGO/PARIS	
PAIERIECONGO/PARIS	2
SMS AMBAC/PARIS	
INTERESSEE	2
ARCHIVES	4/40